

# CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE 7 CHAMBRES

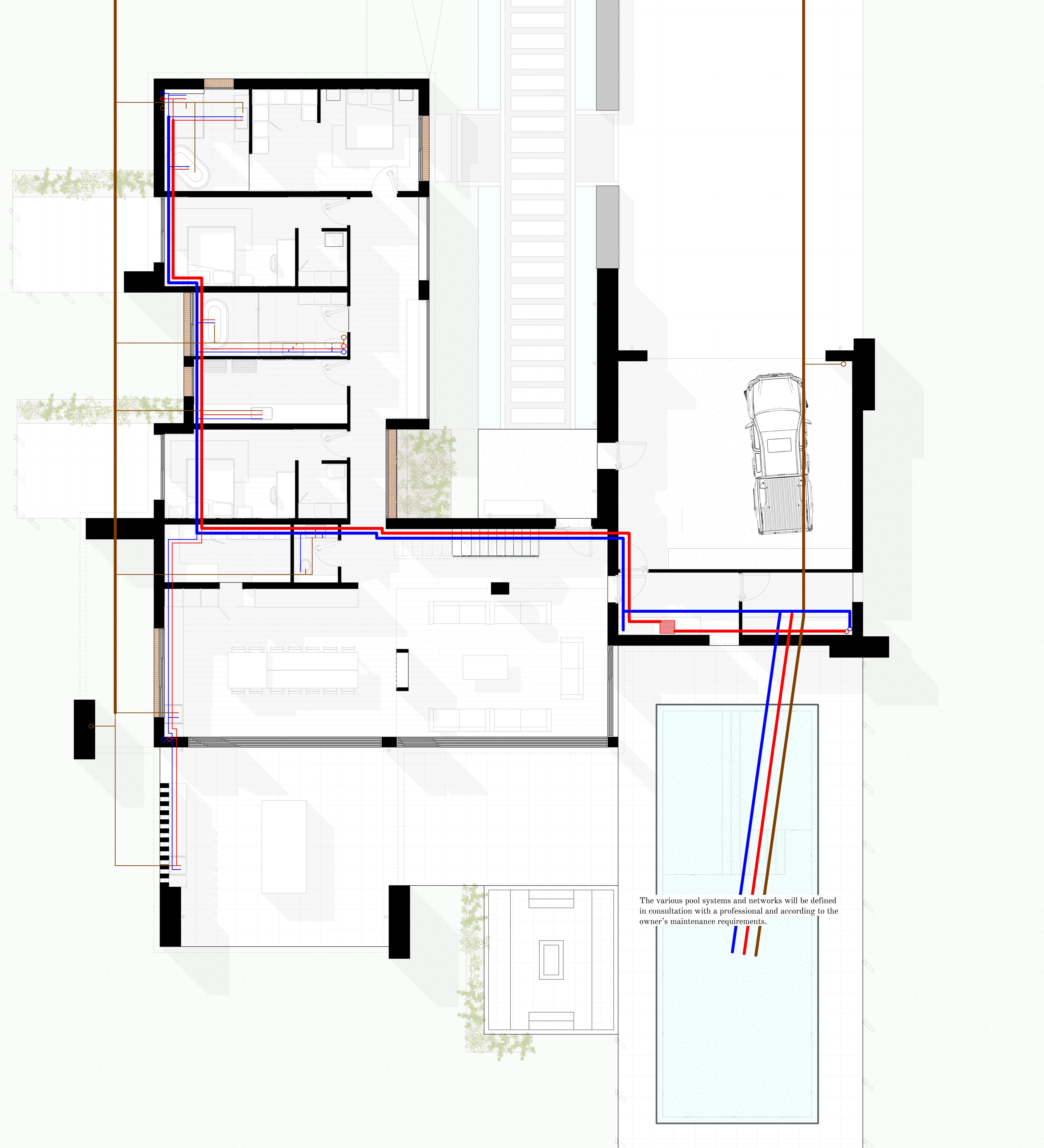
NOM DU CONSTRUCTEUR :

---

NOM DU PROPRIÉTAIRE :

---

- 001 - LISTE DES PAGES
- 002 - PLAN DE MASSE
- 003 - COUPE A-A & B-B
- 004 - COUPE C-C & D-D
- 005 - COUPE E-E & F-F
- 006 - COUPE G-G & H-H
- 007 - COUPE I-I & J-J
- 008 - COUPE K-K - L-L
- 009 - COUPE M-M
- 010 - ELEVATION EST & OUEST
- 011 - ELEVATION SUD & NORD
- 012 - VUE EN PLAN - RDC
- 013 - VUE EN PLAN - R+1
- 014 - PLAN DE SURFACE - RDC
- 015 - PLAN DE SURFACE - R+1
- 016 - PLAN ELECTRIQUE - RDC
- 017 - PLAN ELECTRIQUE - R+1
- 018 - PLAN DE PLOMBERIE - RDC**
- 019 - PLAN DE PLOMBERIE - R+1
- 020 - PLAN DE FONDATIONS
- 021 - LISTE DES FENÈTRES



## PLAN DE PLOMBERIE - RDC

Certaines juridictions exigent qu'un architecte ou un ingénieur local examine et adapte la conception afin de la conformer aux codes et réglementations locaux du bâtiment. Nous vous recommandons vivement de vérifier auprès de votre service local du bâtiment pour confirmer les exigences applicables. Les esquisses, les plans préliminaires et les plans de permis ne peuvent pas être utilisés directement pour la construction. Les documents d'exécution doivent être préparés à une échelle appropriée. Des coupes schématiques peuvent être fournies, mais elles ne peuvent être utilisées ou appliquées sans la confirmation d'un ingénieur en structure. Nous vous recommandons de consulter votre constructeur pour réaliser des coupes détaillées à l'échelle appropriée pour la construction. Il est également rappelé au maître d'ouvrage l'obligation de réaliser une étude de sol avant tout début de construction et de se conformer aux réglementations sismiques et thermiques en vigueur. Chaque projet de construction doit être adapté aux conditions du site et aux règles d'urbanisme applicables dans votre commune.

Nom :	Prénom :	Tel. :
Adresse :	Date :	Numéro de feuille

**018**